Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260702-DE9CM020726-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02.07.2026

Nombre de Conseillers : 23
Présents : 20
Représentés : 23
Date convocation : 26.06.2026

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, jeudi 02 juillet 2026, à 19h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, FIAMMINGO Jean-Luc, HARRAULT Stéphanie, MAYADOUX Denis, ULVE Marielle, MAGUER Alain, ULVE Christophe, LE TALLEC Thomas, FLESCH Laurie, HUARD Romain, JAVAUDIN Nancy, PORTIER Laurent, CABON Vanessa, MARSCHAL-PATUREAUX Corinne, SILVESTRE Benoit, MARISCAL Lionel, STANGUENNEC Viviane, LABBE Sylvie, BOUGUENNEC Yannick, BUQUEN Muriel,

ABSENTS EXCUSES : TURPIN Gwenn, NAYARADOU Nadine, GEORGEL Bruno,

REPRESENTÉS : NAYARADOU Nadine a donné pouvoir à BUQUEN Muriel
TURPIN Gwenn a donné pouvoir à JAVAUDIN Nancy,
GEORGEL Bruno, a donné pouvoir à FIAMMINGO Jean-Luc,

SECRETAIRE DE SEANCE : LE TALLEC Thomas

9. Ressources Humaines : Création d'un emploi d'agent technique

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique précisant que les emplois permanents des collectivités territoriales sont créés par délibération de l'organe délibérant,
Vu l'avis de la commission Ressources, Finances, Gestion du Patrimoine et Vie économique en date du 16 juin 2026,

M. le Maire explique que la Commune a recruté un apprenti en 2024, pour deux années, au sein du service des techniques, affecté principalement en Espaces verts.

Il s'avère que le besoin d'avoir un emploi permanent supplémentaire au sein de ce service est avéré, en raison des besoins croissants en matière d'entretien de préservation des espaces publics. Afin d'assurer la qualité des sites et la continuité du service, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'agent technique dédié à ces missions.

M. le Maire propose au Conseil de créer un emploi comme suit :

Emploi	Grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Date d'effet
Agent polyvalent des services techniques	Agent de maitrise principal Agent de maitrise Adjoint technique principal 1ere classe Adjoint technique principal 2eme classe Adjoint technique	1	35/35eme	09/09/2026

Vote :
Après délibération, le Conseil municipal décide :

- **DE CREER** un emploi permanent d'agent technique, selon les modalités suivantes :
  - Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux (catégorie C) / Agent de Maitrise (catégorie C)
  - Grades accessibles :
    - Adjoint technique territorial
    - Adjoint technique territorial principal de 2e classe
    - Adjoint technique territorial principal de 1re classe
    - Agent de Maitrise

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260702-DE9CM020726-DE

    - Agent de Maitrise principal
  - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures (temps complet)
- **D'AUTORISER** M. le Maire à engager les démarches nécessaires pour le recrutement, y compris la publication de l'offre d'emploi et la signature des actes relatifs à ce recrutement.
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget de la collectivité, au Chapitre 012.
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

Adopté à l'unanimité par 23 voix Pour
0 voix Contre et 0 Abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le 07/07/2026,
Le Maire, Yves BERNICOT

